



RAPPORT 2023

RPQS DÉCHETS



Rapport annuel 2023 sur le
Prix et la Qualité du Service
public d'élimination des
déchets

SOMMAIRE



Édito



Temps forts

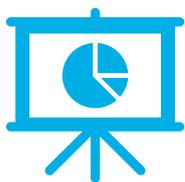


Le service déchet en quelques chiffres



Bilan d'activités 2023

1. La prévention des déchets
2. La collecte
3. Les déchetteries
4. Le traitement et la valorisation des déchets



Synthèse financière 2023

1. Synthèse des coûts par habitant et comparaison
2. Synthèse des coûts par tonne et comparaison
3. Les dépenses
4. Les recettes



Perspectives 2024

ÉDITO



Karine Mouret, Vice-Présidente COTELUB,
Maire de Peypin d'Aigues

Quelle est la place de la politique déchets au sein de la politique Environnement/Transition écologique de COTELUB ?

La politique déchets joue un rôle central de l'intercommunalité. Cependant, elle a surtout été abordée sous l'angle économique, avec un focus sur la gestion financière : collecte, traitement et optimisation des coûts. Nous souhaitons désormais donner plus d'importance aux enjeux environnementaux, en intégrant les principes de l'économie circulaire et en réduisant l'empreinte carbone. Cela inclut des initiatives comme le tri à la source, le compostage, la réutilisation et l'accompagnement des acteurs locaux pour réduire les déchets à la source.

Quelles sont les difficultés et les réussites du service déchets ?

En 2023, le service déchets a été confronté à plusieurs défis : des contraintes budgétaires, une réorganisation d'équipe due à plusieurs départs, et une hausse des incivilités (dépôts sauvages, non-respect du tri). Malgré cela, les équipes ont su s'adapter et maintenir leurs missions.

Une réussite majeure a été la mise en œuvre de la gestion des biodéchets, qui a permis de réduire significativement les déchets enfouis ou incinérés. C'est un travail collectif, rendu possible grâce à l'engagement des équipes techniques et des administrés.

Quels sont les trois grands défis à relever pour votre service déchets ?

1. À court terme : améliorer la collecte en adaptant les tournées et en sensibilisant davantage les usagers pour encourager les bons gestes de tri.
2. À moyen terme : maintenir une communication constante pour prévenir les comportements négligents, tout en intégrant la gestion des déchets à d'autres domaines comme l'aménagement du territoire.
3. À long terme : transformer les déchetteries en espaces conviviaux dédiés à la réparation, au réemploi et à l'économie circulaire, en renforçant leur rôle dans la réduction des déchets.

Quelques mots pour vos administrés ?

Chaque geste compte pour réduire notre impact environnemental et préserver nos ressources. Votre engagement au quotidien est essentiel, et le service déchets est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus durable pour notre territoire.

TEMPS FORTS

Janvier 2023

Lancement de la distribution des composteurs gratuits au Pôle Environnement et déploiement des composteurs partagés. Un vrai succès : deux fois plus de pré-commande que le stock prévu !



Avril 2023

Approbation du PLPDMA.



Juin 2023

Journée développement durable avec près de 300 participants découvrant les 25 stands dédiés au thème du déchet.



Un premier semestre qui repose sur trois mots clés autour du déchet :

Rencontre, partage et ressource

Août 2023

La seconde campagne de caractérisation OMR 2023.



Septembre 2023

L'association "La Recyclette" en partenariat avec COTELUB ont organisé des ateliers d'auto-réparation.



Octobre 2023

Opération broyage des déchets verts.



Un second semestre pour une meilleure **connaissance** de nos déchets et améliorer leur **valorisation**

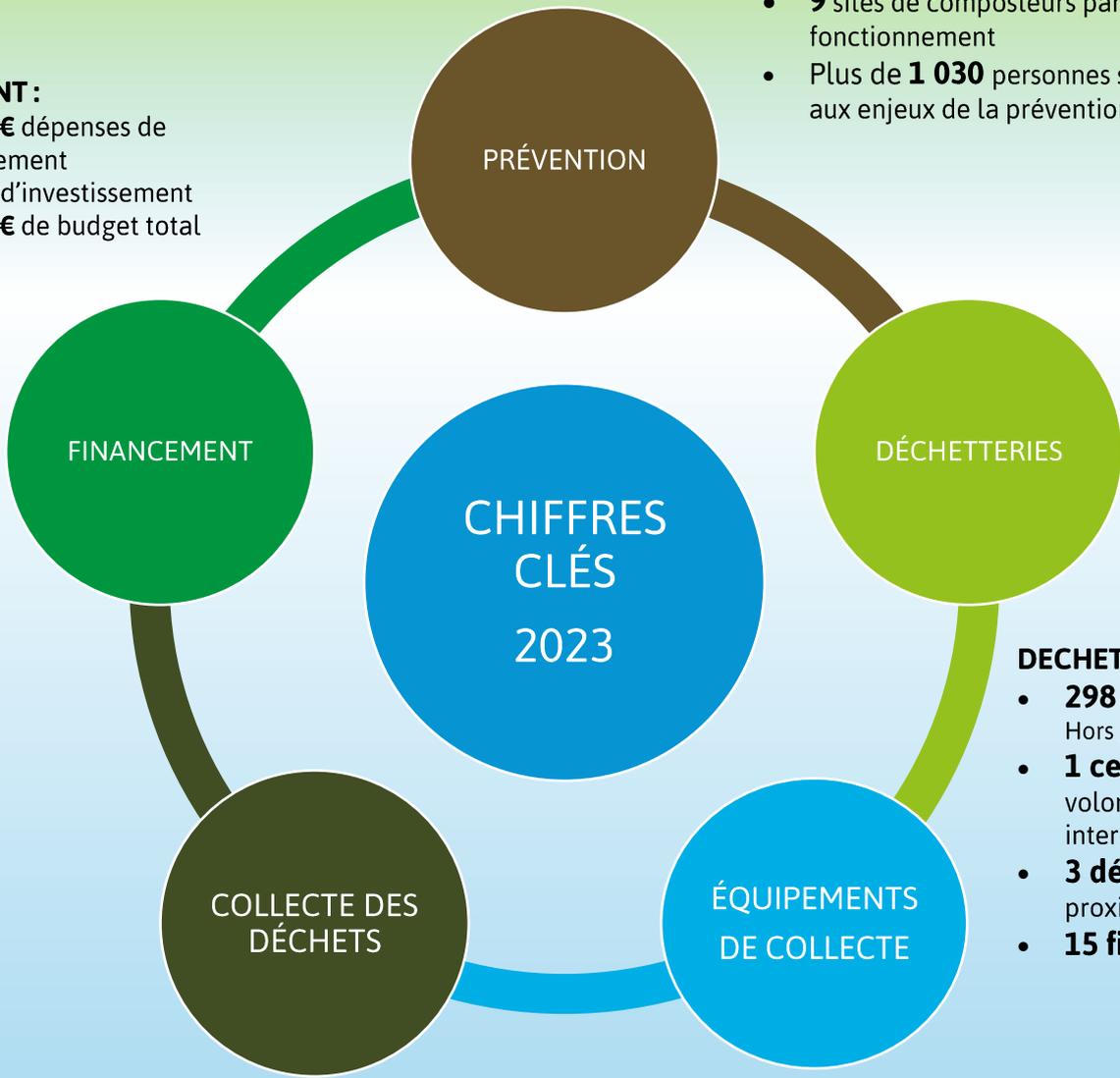
LE SERVICE DÉCHET EN QUELQUES CHIFFRES

FINANCEMENT :

- **4 248 804 €** dépenses de fonctionnement
- **658 199 €** d'investissement
- **4 907 003 €** de budget total

PRÉVENTION :

- **1 760** de composteurs distribués par COTELUB
- **9** sites de composteurs partagés en fonctionnement
- Plus de **1 030** personnes sensibilisées aux enjeux de la prévention



DECHETTERIES :

- **298 kg/ hab/an** – Hors gravats
- **1 centre** d'apport volontaire valorisation intercommunal
- **3 déchèteries** de proximité accessibles
- **15 filières** de tri

COLLECTE DES DECHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :

- Collecte sélective : **718 T**, soit **28 kg/hab**
- Verre : **778 T**, soit **31 kg/hab**
- Cartons bruns : **267 T**, soit **10 kg/hab**
- Textiles : **26 T** soit **1 kg/hab**
- Ordures ménagères résiduelles : **7219 T** soit **283 kg/hab**

ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

- **1600** de bacs OMR et **150** colonnes enterrées
- **172** colonnes emballages / papiers
- **116** colonnes de verre
- **200** bacs cartons
- **20** bornes textiles

BILAN D'ACTIVITÉS 2023

COTELUB est située en Région Sud, dans le **département du Vaucluse**, entre le massif du Luberon, au nord et la rivière Durance, au sud.

Composé de **16 communes**, son siège se trouve à **La Tour d'Aigues**.

À proximité de grandes métropoles telles que le Grand Avignon et Aix-Marseille-Provence, COTELUB se distingue par **un équilibre entre tradition, modernité et ruralité**.

Ce territoire se trouve à la croisée de plusieurs dynamiques, mêlant l'arrière-pays provençal à des pôles d'attractivité.

Caractérisé par **une combinaison de zones rurales et semi-urbaines**, le Sud Luberon présente un paysage contrasté.

Certaines communes s'intègrent à ce qui peut être considéré comme la troisième couronne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, deuxième agglomération de France.



À l'inverse, de nombreux villages ont conservé leur caractère rural et agricole, marqué par une forte dispersion de l'habitat, héritage de leur histoire.



COTELUB, s'engage pour une transition écologique de son territoire :

- La valorisation des déchets est au cœur du Projet de territoire 2020/2050.
- COTELUB adopte en janvier 2021, un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** et s'engage la même année dans un **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** au côté de l'ADEME en décembre 2021.
- COTELUB adopte en avril 2023 un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et s'engage également en 2023 dans un **Contrat d'Objectif Déchets (COD)** au côté de la Région Sud.

AU CŒUR DU SERVICE DÉCHET

Interview - Cyril Ermine, - Directeur Services Techniques et Environnement COTELUB



Quelle est la mission principale du service déchets de COTELUB ?

« Notre mission principale est d'offrir des solutions aux ménages pour la collecte et la gestion de leurs déchets. Cela couvre le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) via le SIECEUTOM, ainsi que la collecte des déchets valorisables en collecte sélective ou déchetterie »

Si vous deviez résumer votre service en trois mots-clés, lesquels choisiriez-vous ?

Proximité, parce que nous sommes au service direct des habitants de COTELUB, en veillant à répondre à leurs besoins spécifiques en matière de gestion des déchets.

Polyvalence, car nos équipes sont organisées pour couvrir une grande variété de missions : collecte, tri, déchetterie, prévention, et même intervention sur les dépôts sauvages.

Enfin, efficacité, grâce à des moyens humains et matériels optimisés, qui nous permettent de remplir nos missions avec rigueur et dans les meilleurs délais.

« Proximité, polyvalence et efficacité ! »

Ressources humaines du service déchet :

- Un pôle prévention et valorisation des déchets avec une responsable et une chargée de mission COD.
- Un animateur du tri, partagé avec une autre direction qui intervient à mi-temps.
- Les équipes de collecte comptent 13 agents pour les OMR et les cartons, répartis sur 6 équipes.
- En déchetterie, l'équipe compte 3 agents.
- Une autre équipe de 3 agents se consacre à la maintenance et au ramassage des dépôts sauvages.
- Enfin, la collecte des encombrants à domicile repose sur 2 agents et le service est coordonné par un responsable accompagné d'une secrétaire.

Les fonctions de direction, comptabilité et ressources humaines sont mutualisées avec d'autres services pour plus d'efficacité.

Quelles sont les principales limites rencontrées par le service ?

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a révélé un vrai défi : nous avons trop de points de collecte isolés pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Leur nombre dépasse largement les seuils recommandés par habitant et rend le tri sélectif plus difficile. De nombreux bacs sont isolés, sans options de tri.

Concernant la redevance spéciale, elle couvre à peine 1 % des coûts du service. Et crée ainsi un déséquilibre entre les professionnels et les ménages, alors qu'il

serait juste que chacun contribue équitablement.

Quels ajustements sont envisagés face à ces constats ?

L'augmentation des coûts de traitement des déchets, combinée à un haut niveau de service rendu, appelle à des changements à deux niveaux. Du côté des usagers, il est essentiel de *renforcer le tri sélectif et de mieux partager les coûts grâce à une redevance spéciale plus équitable*. Du côté des services, nous travaillons sur l'optimisation des tournées, le développement de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) et la rationalisation des équipements.

Pouvez-vous expliquer la fonction et les atouts de la régie ?

La régie a pour mission la collecte des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), incluant les OMR, les encombrants en porte-à-porte, les dépôts sauvages et la gestion des déchetteries. COTELUB étant un territoire touristique, nos équipes s'efforcent de maintenir la propreté avec sérieux et implication. Nous offrons un véritable service de proximité, qui est un atout majeur pour les habitants comme pour les visiteurs.

Quels ont été les faits marquants de l'année 2023 pour le service déchets ?

L'année a été riche en événements. Mon arrivée au dernier trimestre a coïncidé avec plusieurs évolutions importantes :

- Une caractérisation des OMR a révélé une légère baisse de la part des biodéchets, ce qui est encourageant.
- Nous avons maintenu une stabilité de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des

Ordures Ménagères) après deux années de baisse consécutive.

- Le succès de la déchetterie a nécessité des adaptations, dont certaines ont dû être portées à la connaissance de la DREAL.
- Nous avons également mis à niveau les garde-corps de la déchetterie pour répondre aux normes de sécurité, une modification qui a suscité une insatisfaction chez les usagers et mis nos agents sous tension pendant plusieurs semaines.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

La principale difficulté reste de maintenir un équilibre budgétaire malgré l'augmentation des coûts (carburants, fluides, TGAP...) tout en continuant à investir pour renouveler ou développer notre patrimoine, comme les véhicules, déchetteries ou PAV. Nous devons aussi relancer une dynamique de tri sélectif, mais les moyens financiers limités nous obligent à faire des choix pour ne pas alourdir le budget des ménages.

Et qu'en est-il des réussites de vos équipes ?

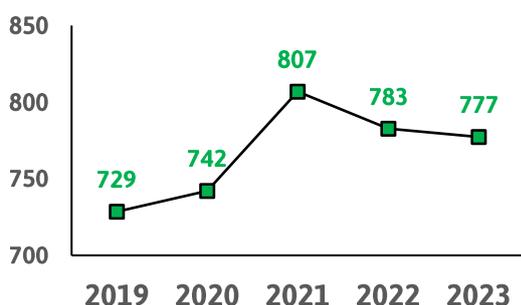
Nos équipes sont notre plus grande force. Leur implication et leur sens du service public sont remarquables. La polyvalence et la cohésion des agents nous ont permis de surmonter les défis liés aux ressources humaines disponibles. Nous avons également réussi à absorber l'augmentation du volume de déchets collectés pendant la saison touristique, tout en maintenant un suivi rigoureux des coûts, des activités et des tonnages, malgré un contexte parfois difficile.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

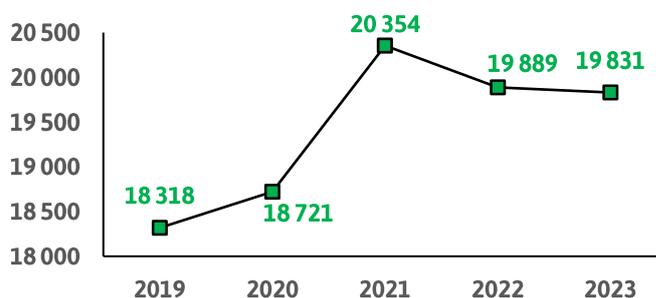
Les DMA regroupent la totalité des déchets pris en charge par le service déchet de COTELUB : ordures ménagères, papiers & emballages, verre, déchets déposés en déchetteries y compris les déchets des professionnels collectés en mélange avec les déchets des ménagers.

Évolution des tonnages

POIDS EN KG/HAB/AN



TONNAGE GLOBAL/AN



Comparaison aux moyennes nationales et régionales



777 kg/habitant/an de DMA en 2023



696 kg/habitant/an de DMA – Année 2022 / Dernière moyenne connue



614 kg/habitant/an de DMA – Année 2022 / Dernière moyenne connue



La production moyenne individuelle des déchets tous confondus sur COTELUB est très supérieure à la moyenne nationale et régionale.

Bien que la production d'OMR se situe bien en deçà des moyennes régionales, les tonnages en déchetterie ont très fortement augmenté au cours des 3 dernières années.

La production de 2021, très à la hausse, est un des impacts de la crise sanitaire de 2020/2021 (résidences secondaires désormais occupées à l'année, nombre plus important de personnes en télétravail, ...).

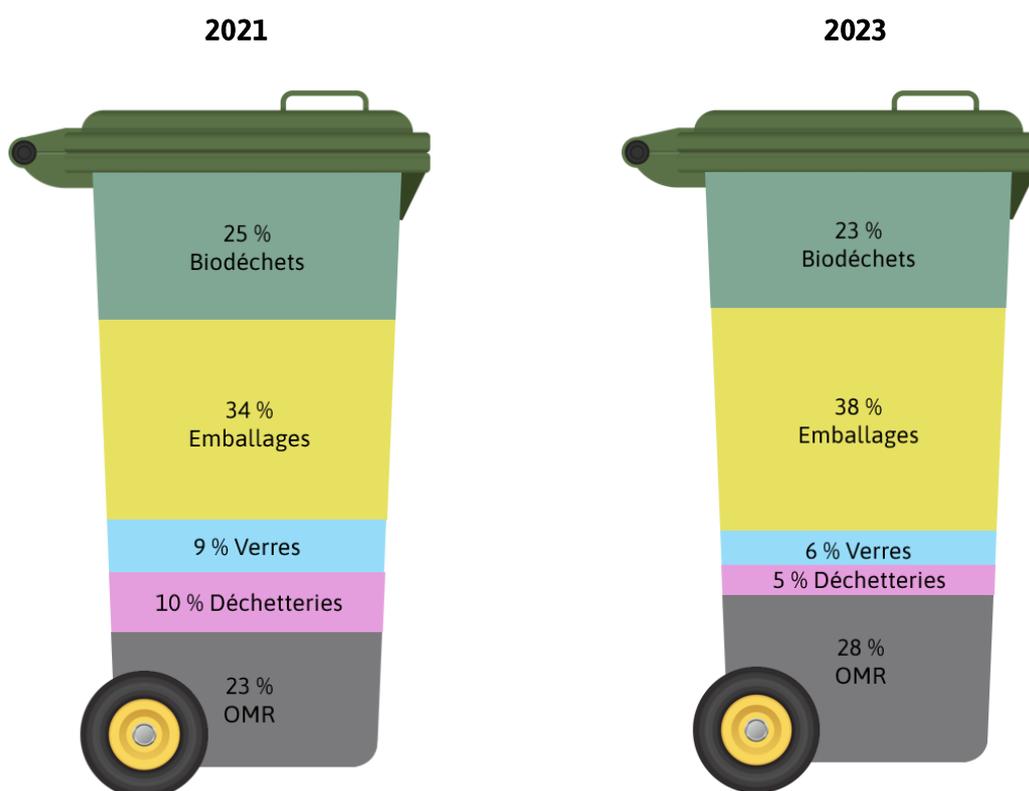
Cela s'explique également par l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron en 2017 et la collecte de leurs OMR par nos services en 2019.

QU'Y A-T-IL DANS NOS POUBELLES ?

Analyser l'évolution de la composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) permet d'identifier de nouvelles actions pour réduire leur volume, le potentiel de déchets qui peuvent être orientés vers des filières de recyclages, d'évaluer l'impact de certaines actions comme l'utilisation des composteurs individuels distribués, ...

Deux ans après la première campagne de 2021, une nouvelle caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) a été effectuée pour évaluer notamment l'évolution de la proportion de biodéchets et des emballages encore collectés avec les OMR.

Composition de la poubelle OMR en 2021 et 2023



En 2023 ce sont encore :

- 44 % des OMR collectées qui sont des emballages & papiers, cartons et verre et devraient être collectées avec la collecte sélective.
- 23 % des OMR collectées qui sont des biodéchets et peuvent être compostées : cette proportion devrait baisser avec la distribution gratuite de composteurs individuels démarrée en janvier 2023.



Seuls, 28 % des tonnages collectés avec les OMR, sont dans la bonne filière de valorisation.

1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention, le premier pas vers une transition écologique.

La prévention des déchets, c'est avant tout imaginer à chaque stade de la vie d'un objet, son usage le plus durable et le moins impactant sur l'environnement : la location, la réparabilité, son emballage, sa fin de vie...

La prévention à l'échelle des usagers est de concevoir d'autres logiques de consommation et d'utilisation des objets. Le rôle de la collectivité est alors de faciliter et de rendre accessible l'ensemble de ces démarches.

LA PRÉVENTION : UN LEVIER DURABLE, PERFORMANT ET QUI CRÉE DU LIEN

Interview – Florence Azario - Chargée de mission Contrat Objectif Déchets

Quelle est la politique de prévention de COTELUB ?

- *La réduction des ordures ménagères*
- *La mise en application du Plan Climat Énergie*
- *Et la mise en œuvre du Plan local de prévention des déchets avec la valorisation de la gestion des biodéchets*



Nous soutenons aussi l'économie circulaire en collaborant avec des associations locales, comme les ressourceries ou les "Repair Cafés".

Enfin, nous déployons des composteurs individuels et collectifs pour valoriser les biodéchets.

Toutes ces actions sont coordonnées par le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA), qui structure nos initiatives avec les habitants et les acteurs locaux.

Réduire les déchets, c'est un enjeu environnemental, économique et sociétal essentiel.

Pour cela, nous misons sur la sensibilisation, notamment via des campagnes de communication et des partenariats avec les écoles, afin de promouvoir des gestes simples comme le compostage ou l'achat en vrac. Il y a un vrai besoin de communication régulière, pour retrouver et conserver des gestes de bon sens, surtout sur un territoire rural.

Pourquoi aujourd'hui, plus que jamais, il est important de produire moins de déchets y compris moins de déchets recyclables ?

Même recyclables, les déchets mobilisent des ressources et de l'énergie. Recycler reste une solution en aval, mais réduire à la source est beaucoup plus efficace pour préserver nos ressources naturelles. Il faut aussi rappeler que les coûts de collecte et de traitement

augmentent, impactant les budgets publics et les ménages.

Réduire nos déchets permet donc de limiter ces dépenses.

De plus, le recyclage a ses limites : certaines matières ne peuvent être recyclées indéfiniment ou manquent de débouchés économiques. Il est temps de privilégier des produits réutilisables, durables et réparables, tout en évitant le gaspillage.

Chez COTELUB, nous travaillons également sur des démarches d'exemplarité en limitant par exemple l'utilisation des gobelets jetables, une démarche qui illustre les progrès possibles par des gestes simples.

Pourquoi la gestion de proximité des biodéchets doit-elle (re)devenir une habitude dans chaque foyer ?

Gérer ses biodéchets à proximité de chez soi, que ce soit par compostage individuel ou collectif, est une démarche pleine de bon sens.

Cela commence par une réduction de la quantité de déchets à collecter et à traiter, ce qui permet de diminuer les coûts pour la collectivité et, à terme, pour les ménages.

Mais c'est aussi une démarche écologique essentielle. Lorsqu'ils sont jetés avec les ordures ménagères, les biodéchets finissent souvent en incinération ou en enfouissement, produisant ainsi des gaz à effet de serre comme le méthane. En les compostant, on les

transforme en une ressource précieuse : un compost naturel qui enrichit les sols et favorise un cycle vertueux.

Le compostage est une pratique adaptable, même avec peu d'espace. Les habitants peuvent l'utiliser pour leurs jardins, leurs plantes d'intérieur ou même des espaces verts collectifs. Cela permet aussi de changer notre perception des déchets en les considérant comme une ressource. C'est une manière simple mais très efficace de réduire son impact environnemental.

Il y a également une dimension éducative et culturelle dans cette pratique. *Autrefois, la gestion des biodéchets était une habitude courante.*

Retrouver ce réflexe, c'est renouer avec des pratiques responsables tout en sensibilisant les plus jeunes.

Chez COTELUB, nous facilitons cette transition en proposant des composteurs, en aménageant des points de compostage collectifs et en informant régulièrement les habitants.



Aligné sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), **le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté le 6 avril 2023.**

Ce plan ambitieux vise à transformer durablement les modes de consommation et les pratiques sur le territoire de COTELUB. Déployé sur la période 2023/2028, il se compose de **22 actions réparties en 7 axes stratégiques.**

L'année 2023 a été marquée par la construction de sa stratégie et de la mise en œuvre de 2 axes prioritaires sur lesquels des actions étaient déjà engagées.

Axe 1 AGIR SUR LES BIODÉCHETS	Action 1 – Étendre le compostage de proximité
	Action 2 – Développer les alternatives au brûlage des déchets verts et faciliter l'accès au broyage
Axe 2 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Action 1 – Sensibiliser les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Action 2 – Renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective alimentaire
Axe 3 DÉVELOPPER L'ÉCOEXEMPLARITE	Action 1 – Engager la collectivité dans les démarches régionales
	Action 2 – Former et sensibiliser les élus et les agents aux bonnes pratiques
	Action 3 – Promouvoir des événements écoresponsables et outillés
	Action 4 – Intégrer des critères environnementaux dans les commandes publiques
	Action 5 – Intégrer dans les projets de COTELUB, la prise en compte de la démarche du zéro déchet
Axe 4 SENSIBILISER A LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	Action 1 – Développer des actions en faveur du changement de comportement
	Action 2 – Mettre en place des opérations témoins et reproductibles
	Action 3 – Accompagner les commerçants vers des démarches zéro déchet
	Action 4 – Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention
	Action 5 – Sensibiliser les structures d'accueil touristique
Axe 5 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS	Action 1 – Favoriser le réemploi et encourager la seconde vie des objets
	Action 2 – Accompagner la création de Repair Café et porter à connaissance le réseau des Répair'acteurs
	Action 3 – Étudier la faisabilité de création d'un équipement structurant de prévention des déchets
Axe 6 AGIR SUR LES DÉCHETS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Action 1 – Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprises
	Action 2 – Suivre les déchets correspondant au BTP

	Action 3 – Développer l'économie circulaire pour les déchets du BTP
Axe 7 UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	Action 1 – Standardiser la comptabilité analytique sur les déchets
	Action 2 – Étudier la faisabilité d'une fiscalité au plus juste

PAROLE DE BÉNÉVOLE : LE COMPOSTEUR COLLECTIF AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ

Interview – Domitille Benouville, référente bénévole des plateformes de compostage

Quelle est votre mission en tant que bénévole pour la gestion des composteurs collectifs ?

Je suis responsable de trois composteurs collectifs, que je vérifie une à deux fois par semaine. Mon rôle inclut l'ajout de broyat, le nettoyage, l'aération du compost et le rappel des bonnes pratiques aux utilisateurs. J'organise également la distribution du compost finalisé une ou deux fois par an et m'occupe de la communication autour de ces événements.

Qu'est-ce qui vous motive dans cette mission ?

Après ma journée de travail, vérifier le composteur est un vrai plaisir. Cela me permet de prendre l'air et de rendre service.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous engager dans cette action ?

Initialement, avec un voisin, nous avons voulu installer un composteur collectif pour valoriser nos biodéchets. D'autres voisins se sont joints à nous, et le projet a grandi. Après mon déménagement, j'ai souhaité continuer cette initiative. Florence Azario m'a alors proposé de gérer le composteur collectif de mon nouveau quartier, ce que j'ai accepté avec plaisir.



Quelles idées reçues sur le compostage des déchets alimentaires aimeriez-vous voir disparaître ?

Premièrement, le compost n'attire pas les rats si l'équilibre entre apports verts et bruns est respecté et si l'entretien est régulier. Les composteurs collectifs sont conçus pour être hermétiques aux nuisibles. Deuxièmement, un compost bien aéré et couvert de matières sèches, comme du broyat, n'attire pas les mouches. Enfin, un compost bien entretenu dégage une odeur agréable de terre après la pluie. Les mauvaises odeurs surviennent seulement en cas de déséquilibre ou de présence de déchets inappropriés, comme la viande ou le poisson.

Quels ont été les faits marquants de l'année 2023, et quelles leçons en tirez-vous pour l'avenir ?

L'installation d'un composteur collectif au foyer rural a été notable.

Malgré son emplacement éloigné des zones résidentielles et le faible nombre d'inscrits initialement prévu, ce composteur fonctionne très bien. Il est déjà bien rempli et parfaitement utilisé. Ce succès s'explique par son positionnement stratégique sur une voie de passage fréquentée. Cela montre que l'accessibilité et la fréquentation des lieux sont

essentielles pour le bon fonctionnement de ces installations. Pour l'avenir, il est donc crucial de choisir des emplacements vivants et fréquentés pour implanter les composteurs, favorisant ainsi leur appropriation par les habitants.

Quels ont été les succès et les difficultés rencontrés cette année ?

L'engagement des bénévoles dans les composteurs collectifs est un succès. Cependant, il est parfois difficile de mobiliser de nouveaux référents dans d'autres quartiers. Cette difficulté réside dans la méconnaissance du rôle et de la mission du référent composteur. Beaucoup hésitent à s'engager par manque de compréhension de la tâche, qui est pourtant simple et agréable. Pour surmonter ce frein, nous fonctionnons par parrainage et mise en relation, permettant aux bénévoles déjà engagés d'expliquer directement aux nouveaux intéressés en quoi consiste la mission.

Avez-vous vécu un bon moment à partager cette année ?

Oui, un des moments les plus marquants a été l'initiative citoyenne près du composteur, dans la rue Félicien David à Cadenet. Des escaliers en friche, laissés à l'abandon, ont été réaménagés grâce à l'utilisation du compost. Ce projet a pris forme grâce à l'implication des habitants.



Composteur Julien David
Crédit Photo Domitille Bénouville

Une initiative collective a permis de remettre en état l'espace, avec l'ajout de nouvelles plantes et des dons réguliers de la part des résidents. Ce lieu est devenu un véritable point de rassemblement pour le quartier. Ce projet illustre l'impact du compostage, non seulement comme ressource écologique, mais aussi comme moteur social, renforçant les liens au sein de la communauté.



Tamissage du compost avant distribution
Crédit Photo Domitille Bénouville



ZOOM AXE 1 DU PLPDMA : AGIR SUR LES BIODÉCHETS : LE COMPOSTAGE

Depuis 2019, la communauté de communes COTELUB s'est dotée d'un service dédié à la prévention et à la valorisation des déchets, renforçant ainsi ses initiatives et anticipant la réglementation sur le tri à la source des biodéchets.

Constatant que près d'un tiers des déchets collectés avec les OMR sont des biodéchets, la collectivité a fait le choix de développer la gestion de proximité des biodéchets en compostage individuel ou collectif.

Cette solution offre le double avantage de réduire les tonnages d'OMR à collecter et de limiter ainsi les trajets en camion vers le site de valorisation de Vedène, et d'enrichir les sols en matière organique.



Cette initiative s'inscrit dans le cadre législatif imposant, depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets pour les particuliers, conformément à la loi AGEC de 2020.

Lauréate du projet « Life-IP Smart Waste », COTELUB a bénéficié de subventions de l'ADEME et de la Région Sud pour lancer l'« Opération composteurs » et a su anticiper cette obligation en misant sur le compostage individuel et collectif dès 2023.



COTELUB a fait appel à l'entreprise à but d'emploi Elan Jouques pour installer chaque nouveau site de compostage collectif : l'équipe de six guides composteurs assure la formation des habitants et le suivi des sites dans le temps.

Un affichage dédié, rappelant les consignes de tri et les bonnes pratiques, est installé sur chaque site – *Impression et pose des panneaux par la société Concerto.*

A domicile – En compostage individuel

Depuis le 1er janvier 2023, COTELUB met gratuitement, à disposition de ses habitants, des composteurs individuels en bois de 300 litres.

Désormais, les usagers peuvent commander leur composteur en ligne directement sur le site de COTELUB.

Victime de son succès !

Lors du lancement du service de réservation en ligne, plus de 400 commandes ont été enregistrées. Cependant, avec un approvisionnement prévu de 200 composteurs par mois, la



À fin 2023, 1 500 composteurs individuels sur les 5 000 prévus d'ici 2028 ont été distribués gratuitement aux habitants.

forte demande a rapidement dépassé les stocks disponibles, entraînant un retard de distribution pouvant atteindre deux mois.

Je veux mon composteur

COMPOSTER POUR PLANTER

Rendez-vous sur www.cotelub.fr/je-veux/beneficier-d-un-composteur

1 Commande
Ajout au panier « Composteur + bioseau »
Validez votre pré-commande
Vous recevez un email de confirmation

2 Retrait sur rdv au pôle environnement
Vous recevez un email afin de choisir votre créneau
Disponible les lundis, mardis et vendredis de 14h à 17h

3 Documents nécessaires le jour de votre venue
COMPOSTEURS COLLECTIFS

DÉPOSEZ VOS BIODÉCHETS DANS LES COMPOSTEURS COLLECTIFS PRÈS DE CHEZ VOUS !

mlub.fr-collecte@cotelub.fr
956 - 84240 La Tour d'Argues

En collectif – En compostage partagé



À fin 2023, 9 plateformes de compostage ont été installées sur le territoire.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
Munissez-vous de vos épluchures de fruits et légumes, marc de café et coquilles d'œufs, et rendez-vous au composteur collectif le plus proche de chez vous.

COMMENT ACCUEILLIR UN COMPOSTEUR COLLECTIF PRÈS DE CHEZ MOI ?
Un conseil, une info 04 86 78 00 45

Pour composter, suivez les étapes indiquées de la plateforme de compostage.

Le compost mûr offre un fertilisant naturel pour enrichir nos sols et nos plantations.

Deux fois par an, une récolte est organisée pour vous proposer le compost mûr.

Je dépose les biodéchets dans le bac d'apport

Je prends 1 dose de compost dans ce bac et je le mélange avec mon apport

Je ne dépose rien ailleurs qu'ici, la manipulation du compost est en cours

ALORS, COMPOSTEZ POUR PLANTER !
www.cotelub.fr

REGION SUZ
EUROPE
FRANCE

Une campagne de communication renforcée

- Campagne sur les réseaux sociaux

Une série de publications régulières a été programmée sur la page Facebook de COTELUB, afin d'informer les usagers sur la distribution des composteurs.

- Présence sur les marchés alimentaires

L'animateur environnement de COTELUB a tenu un stand sur les marchés alimentaires des communes du territoire, permettant de diffuser l'information directement auprès des habitants.

- Animation dans les établissements scolaires

Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, des ateliers sur la thématique des déchets ont été organisés dans les écoles du territoire. L'animateur a sensibilisé les enfants à la gestion des biodéchets, avec un focus particulier sur le compostage.

- Animations au Pôle Environnement de La Tour d'Aigues

L'association Le Colibricole a mené des animations de sensibilisation au compostage au sein du Pôle Environnement, renforçant les actions de communication locale.

- Médias traditionnels

L'information a également été relayée dans la presse, notamment par le journal La Provence, touchant un public plus large.

- Relais par les municipalités

Les municipalités ont contribué à la diffusion des informations en utilisant leurs propres supports de communication, comme :

- L'application Panneau Pocket,
- Les journaux municipaux.

Compostez prochainement vos biodéchets sur votre territoire !



Nous renforçons notre engagement pour vous accompagner à composter. Une nouvelle avancée pour réduire sa poubelle au quotidien !



À partir du 1^{er} janvier 2024, toutes les villes doivent proposer à leurs habitants une solution de tri pour leurs biodéchets.

LES BIODÉCHETS ?
Ce sont les épluchures des fruits et légumes, le marc de café et les coquilles d'œufs.

**POURQUOI ET COMMENT LES TRIER ?
COMMENT UTILISER LE COMPOST ET
POUR QUELS RÉSULTATS ?**



Pourquoi trier ses biodéchets ?

Tout simplement pour réduire sa poubelle. À COTELUB, nos déchets organiques représentent 20 % de notre poubelle.

Pour limiter le volume d'incinération des déchets mais surtout pour que nos épluchures retournent à la terre.

Comment trier ses biodéchets ?



Épluchures, marc de café et coquilles d'œuf au compost... Ils sont entièrement biodégradables !



Trier mais pour quels résultats ?

Lorsque le compost est mûr, il devient une terre enrichie : il représente un apport pour nourrir les sols, à la base même du cycle naturel... permettant de planter à nouveau fruits, légumes, plantes et arbres.

ALORS, COMPOSTEZ POUR PLANter !
www.cotelub.fr





ZOOM AXE 2 DU PLPDMA : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Le gaspillage alimentaire en restauration collective en France constitue un enjeu majeur aux dimensions économiques, environnementales et législatives. Selon le ministère de la Transition écologique, en 2021, la France a généré 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires, soit 129 kg par habitant. La restauration collective représente environ 12 % de ce gaspillage, soit 15,5 kg par personne et par an.

Ce gaspillage a un coût économique significatif. Selon l'ADEME, il est estimé à 68 centimes par plateau repas, ce qui, avec 4 milliards de repas servis chaque année, représente une perte annuelle de 2,72 milliards d'euros pour le secteur.

Face à ces constats, la législation française a fixé des objectifs ambitieux. Depuis le 11 février 2020, l'objectif national est de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030 dans les autres secteurs.

COTELUB s'est, fort de ce constat, engagé dès 2023 dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, aux côtés des établissements scolaires ou d'accueil de son territoire, tel que :

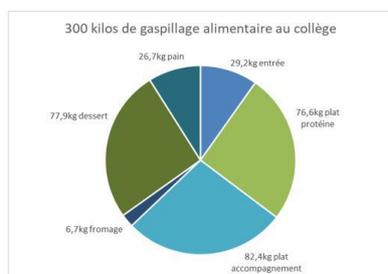
- Le collège de La Tour d'Aigues,
- La maison d'accueil ADEF à Villelaure.

Ce programme vise à renforcer la sensibilisation et les actions concrètes pour réduire le gaspillage alimentaire sur la communauté territoriale Sud Lubéron.

1 semaine de pesées au collège Albert Camus à La Tour d'Aigues

5 jours de pesées = 300kg de gaspillage alimentaire en retour plateau*

Seuls les aliments non consommés des plateaux d'élèves ont été comptabilisés



En moyenne 100g de gaspillage alimentaire par élève pour une moyenne de 615 élèves par repas.



Le gaspillage alimentaire en image



2. LA COLLECTE



De la collecte sélective à la collecte des OMR, en passant par la gestion des déchetteries, COTELUB s'engage pour une gestion des déchets performante et adaptée au territoire.

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE ?

Le schéma de collecte déployé est adapté à la typologie mixte rurale du territoire de COTELUB. Quatre flux peuvent être collectés sélectivement avant, en toute dernière alternative, de déposer son sac d'OMR dans les bacs ou les colonnes dédiés :

Flux de déchet	Equipements	Quantité	Collecte	Fréquence de collecte par semaine
Papiers & Emballages 	Colonnes aériennes de 4m ³	172	En prestations de service	2 à 3 fois
Verre 	Colonnes aériennes de 3m ³	116	En prestations de service	1 à 2 fois
Cartons bruns 	Bacs 1100 L	200	En régie	2 fois
Textiles 	Colonnes aériennes de 2.5m ³	20	En prestations de service	1 fois
OMR 	Bacs 660 Colonnes enterrées 3m ³ dans les centres bourgs	747	En régie	2 fois Jusqu'à 3 fois dans les centres bourgs

COTELUB dispose en régie, d'un service de maintenance des équipements de pré collecte (bacs, colonnes) ainsi qu'un service de ramassage des encombrants et divers déchets abandonnés autour des points d'apports volontaires, tous les deux performants et réactifs.

La Direction des Services Techniques tient à jour un registre des réclamations permettant le suivi de la qualité du service rendu. Le registre indique un faible taux de réclamation (19 réclamations en 2023) comparativement au nombre de points de collecte disponibles sur le territoire.

MOYENS MATÉRIELS



- 7 bennes à ordures ménagères dont
 - 1 mulet
 - 1 benne dédiée aux cartons sans grue
- 2 packmat



- 2 véhicules pour la maintenance et la collecte des dépôts sauvages
- 1 véhicule pour la collecte à domicile des monstres (gros encombrants)
- 1 véhicule pour le responsable de service

PAPIERS & EMBALLAGES

Le nombre de points d'apport volontaire varie en fonction de la densité de population, avec un point pour 58 habitants dans les zones plus denses, et un point pour 223 habitants dans les zones rurales. Ces différences sont principalement dues à la variation de la densité de population entre les centre-bourgs et les zones rurales.

Les collectes sont réalisées 2 à 3 fois par semaine, selon la saison. Lors des collectes, le taux moyen de remplissage des points d'apport est de 66%.

En 2023, 28 kg par habitant et par an de papiers et d'emballages ont été collectés



172 colonnes

Comparaison aux moyennes nationales et régionales – Papiers & Emballages



28 kg/habitant/an en 2023



40 kg/habitant/an – Année 2022/Dernière moyenne connue



50 kg/habitant/an en mixte rural – Année 2021/Dernière moyenne connue



Aujourd'hui, les performances de collecte des emballages et du papier stagnent tout en restant bien en deçà des moyennes régionales et nationales,

Les caractérisations sur OMR de 2023 ont mis en évidence que plus d'un tiers des OMR collectées sont des emballages recyclables et/ou des papiers. La marge de progression est donc importante.

Le taux de refus à la hausse

Certes les performances de collecte des papiers & emballages sont en bien en deçà des performances pour un territoire rural mixte, mais jusqu'à maintenant le taux de refus était très satisfaisant, autour de 10/12% (la moyenne régionale est de l'ordre de 21%).

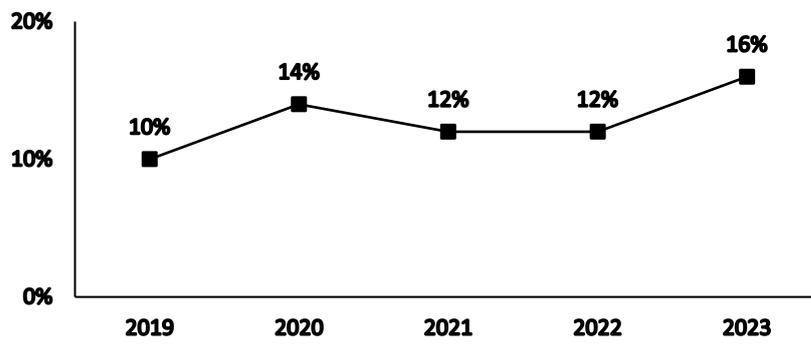
En 2023, Le taux de refus a atteint le taux de 16%.

Les refus les plus fréquents sont des déchets imbriqués et des jouets/petits objets en plastique.



Photos de la caractérisation du centre de tri de Manosque

Évolution du taux de refus



VERRE



Le nombre de points de collecte varie, allant de 1 point pour 58 habitants à 1 point pour 446 habitants, en fonction de la densité de la population.

La collecte a lieu 1 à 2 fois par semaine, selon la saison.

Lors des collectes, le taux moyen de remplissage des points de collecte est de 47%.

En 2023, 33kg par habitant et par an de verre ont été collectés.

116 colonnes

Comparaison aux moyennes nationales et régionales – Verre



33 kg/habitant/an en 2023



27 kg/habitant/an – Année 2022/Dernière moyenne connue



38 kg/habitant/an en mixte rural – Année 2021/Dernière moyenne connue



Aujourd'hui, les performances de collecte du verre sont correctes tout en restant en dessous des performances attendues pour un territoire rural mixte.

D'autant plus que les caractérisations sur OMR de 2023 ont mis en évidence que près de 6% des OMR collectées sont des emballages verre : 17 kg/hab/an supplémentaires de verre pourraient être recyclés !

CARTONS BRUNS

La vente en ligne a fortement augmenté la quantité de cartons bruns présentée à la collecte.

Pour faciliter la collecte puis la valorisation de ces cartons bruns, environ 200 bacs de 1 100 L sont répartis sur l'ensemble du territoire, dont 160 bacs dédiés spécifiquement aux cartons des ménages. Ces bacs sont installés sur 90 points, tandis que 40 bacs sont réservés à la collecte des cartons provenant des non-ménages et ne sont donc pas situés sur la voie publique. La collecte est réalisée par la régie, avec des tournées pouvant aller jusqu'à trois fois par semaine.



200 bacs

Lors des collectes, le taux de remplissage des bacs est estimé à 80% en moyenne, selon les agents de la régie. Chaque tournée permet de collecter en moyenne 2 tonnes de cartons, ce qui représente environ 267 tonnes de cartons bruns collectées en 2023.



Chaque année, ces collectes permettent de valoriser entre 10 et 12 kg par habitant et par an de cartons.

La collecte des cartons est assurée par deux agents de COTELUB. Cependant, en cas de difficulté, le flux de cartons est souvent le premier à déborder, car ces agents sont appelés en renfort pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Afin d'améliorer la collecte de ce flux de cartons bruns, le service déchets envisage de faire évoluer le système de collecte en équipant une partie des points tri du territoire, en colonnes aériennes dédiées.

TEXTILE

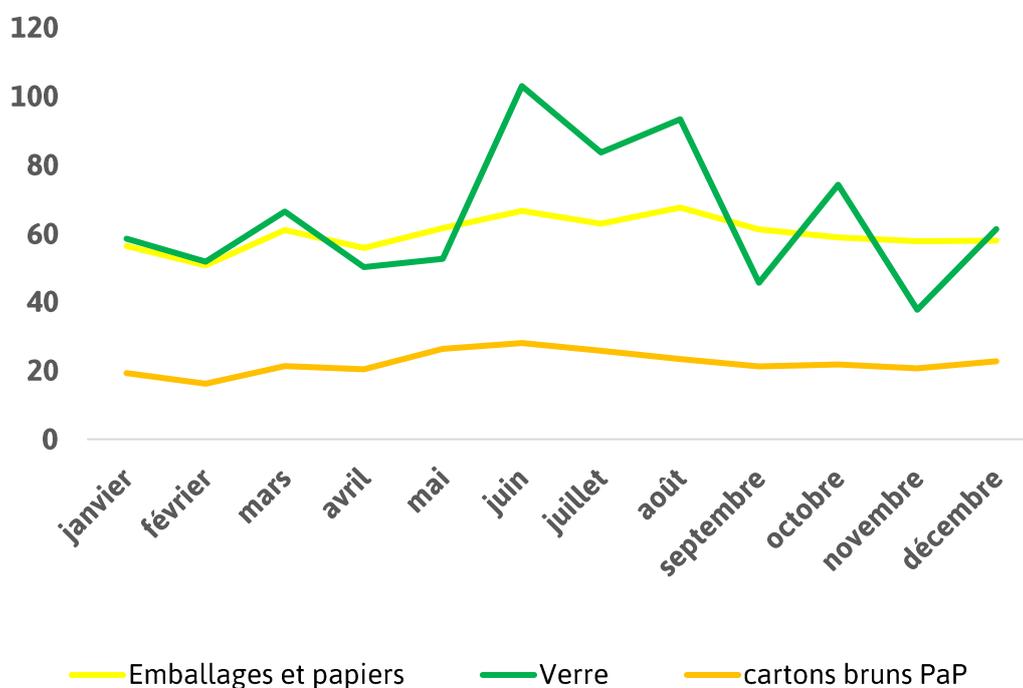
La communauté de communes COTELUB met à disposition de la population 20 bornes de collecte pour les textiles, linges et chaussures (TLC), dont la collecte et la revalorisation sont prises en charge par l'éco-organisme REFashion.



En 2023, plus de 26 tonnes de textiles ont été récupérées sur le territoire. Cependant, 300 tonnes de textiles sont collectées en mélange chaque année avec les OMR et ne sont donc pas valorisées.



Évolution des tonnages mensuels des collectes sélectives (dont le verre) en tonnes/mois



La collecte sélective en tonne collectée par commune – Année 2023 (Source Véolia)

	Papiers & Emballage	Verre	Total général
Ansouis	33	44	77
Beaumont de pertuis	29	31	61
Cabrieres d aigues	22	30	53
Cadenet	96	107	202
Cucuron	54	65	119
Grambois	31	50	81
La bastide des jourdans	33	31	65
La bastidonne	25	29	54
La motte d aigues	28	27	55
La tour d'aigues	128	142	270
Mirabeau	34	29	63
Peypin d aigues	21	24	46
Saint martin de la brasque	24	25	48
Sannes	11	19	29
Villelaure	102	95	196
Vitrolles en luberon	7	7	14

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est réalisée en régie, sur des points de regroupement équipés de bacs de 660 L et/ou de colonnes enterrées permettant le dépôt de sacs noirs fermés jusqu'à 50 L.

Ces points de collecte sont nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. En moyenne, il y a un point de collecte pour 10 à 15 habitants, bien au-delà de la moyenne nationale en milieu rural, qui est d'environ 1 point pour 40 habitants.



711 bacs



Afin d'optimiser la collecte, une rationalisation du nombre de points de regroupement est envisagée, en regroupant tous les flux (OMR, papiers & emballages, verre, cartons bruns, biodéchets et TLC) sur un même point, afin de favoriser le tri.



29 colonnes enterrées

D'ores et déjà, COTELUB s'est engagée pour une meilleure intégration paysagère des conteneurs d'ordures ménagères. Plus esthétiques et plus discrètes, les colonnes enterrées sont plus respectueuses de notre patrimoine et de nos paysages. Dans les centres-villages, elles ont remplacé de façon définitive les grands bacs verts d'ordures ménagères de 660 L.

Bon à savoir : une colonne enterrée remplace 4 bacs verts de 660 L.

A fin 20323, toutes les communes sont équipées de colonnes enterrées, soit 29 colonnes enterrées.

Comparaison aux moyennes nationales et régionales – OMR



283 kg/habitant/an en 2023



350 kg/habitant/an – Année 2022/Dernière moyenne connue



246 kg/habitant/an – Année 2021/Dernière moyenne connue

La production d'OMR baisse d'année en année et reste bien en deçà de la moyenne observée en Région, de l'ordre de 350 kg/hab/an.

Les caractérisations sur OMR de 2023 ont mis en évidence que près de 45% des OMR collectées sont en réalité des emballages recyclables, y compris en verre, et/ou des papiers.



Évolution des tonnages mensuels OMR en tonnes/mois

La saisonnalité des performances de collecte est très marquée uniquement sur le verre, avec une hausse des tonnages sur juin, juillet, août.

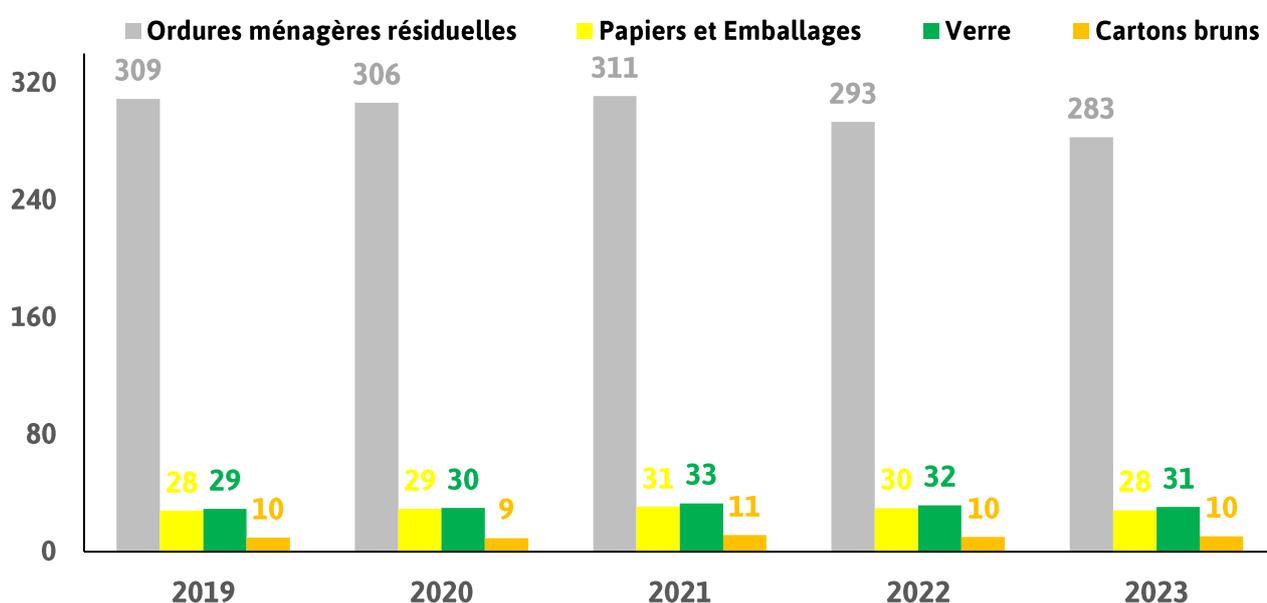
Les tonnages mensuels d'OMR oscillent entre 550 et 680 T/mois, la saisonnalité sur les OMR n'est donc pas aussi marquée que sur d'autres territoires plus impactés par l'affluence touristique estivale.

Les équipes de collecte (en régie comme en prestation) sont dimensionnées pour assurer une collecte des points OMR jusqu'à 3 fois par semaine. Une collecte OMR est également assurée régulièrement le samedi pour les points les plus problématiques.

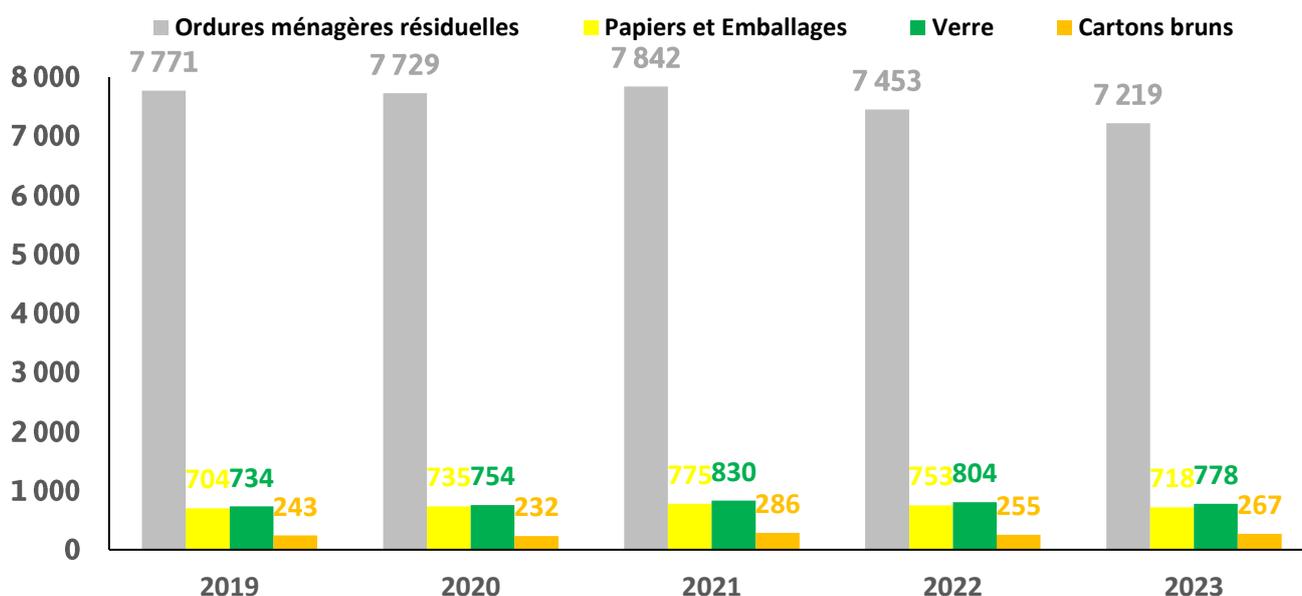
Ce niveau de service est maintenu tout l'été malgré les congés des agents et les difficultés récurrentes à faire appel à des intérimaires à cette période de l'année.

Il peut néanmoins encore arriver que l'été certains points de collecte OMR soient saturés avant la prochaine collecte prévue, donnant l'impression que les touristes de passage sur notre territoire produisent beaucoup de déchets.

Évolution des tonnages OMR – Comparaison aux performances de collecte sélective en kg/hab/an



Évolution des productions OMR - Comparaison aux performances de collecte sélective en tonne/an



LE RÔLE CLÉ DE L'ANIMATEUR EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Interview – Cyril Calvin, animateur et ambassadeur du tri

En tant qu'animateur en transition écologique, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre métier ?

Mon rôle, qui est aussi celui d'éducateur en environnement, est de sensibiliser et de former les habitants d'une collectivité, qu'ils soient enfants ou adultes, ainsi que les agents communaux, sur des thématiques liées à l'environnement.

Je parle de la gestion des déchets, de la mobilité douce, de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques. Mon but est d'informer, éduquer et encourager des actions responsables.

L'objectif est d'accompagner chacun dans la compréhension des enjeux environnementaux et de les inciter à adopter des comportements plus responsables.

Quelles sont vos actions principales en tant qu'animateur en transition écologique ?

Je mène des projets scolaires sur des sujets comme le tri des déchets et les impacts du changement climatique. Je coordonne également à des événements comme la Journée du Développement Durable.



Je tiens aussi des stands sur les marchés communaux pour échanger directement avec les habitants. C'est un moment privilégié pour parler de la prévention et du tri des déchets,

du compostage, qu'il soit collectif ou individuel.

Quelles sont les erreurs de tri les plus courantes ? / Quelles sont les performances de la collecte sélective de COTELUB ?

Les erreurs les plus fréquentes concernent les plastiques qui ne sont pas des emballages, comme des jouets ou des objets en plastique rigide. Une autre erreur récurrente, ce sont les emballages trop imbriqués, que les machines des centres de tri ne peuvent séparer. Enfin, on retrouve souvent des sacs d'ordures ménagères résiduelles (OMr) mélangés au tri.

Quel est l'état des performances de la collecte sélective sur le territoire de COTELUB ?

En 2023, les performances ont été marquées par une hausse des taux de refus au centre de tri, qui ont atteint 12 %. Ce chiffre montre l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'éducation pour améliorer la qualité du tri sur le territoire.

L'extension des consignes de tri a-t-elle eu l'effet escompté ?

L'extension des consignes de tri, mise en place en 2019, a effectivement contribué à une amélioration du tri des emballages, notamment en simplifiant les règles pour les habitants. Cependant, on observe une baisse des performances ces dernières années. En 2021, la collecte sélective atteignait 31 kg par habitant et par an. En 2023, ce chiffre est descendu à 25 kg par habitant et par an.

Pouvez-vous nous parler du mémo tri ? Quel est son rôle ?

Le mémo tri est un petit outil ludique et gratuit conçu pour aider les habitants à mieux trier leurs déchets. Facile à utiliser, il peut être aimanté sur le frigo. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, il offre un aperçu clair des principaux emballages et déchets à trier, ainsi que la poubelle correspondante. Un QR code est intégré sur le disque. Il permet d'accéder directement au guide du tri en

ligne de CITEO, pour obtenir des informations complémentaires en cas de doute.

Il est disponible sur des stands sur les marchés communaux ou d'événements organisés par la collectivité.



Quels ont été les faits marquants de l'année 2023 – les tendances ?

En 2023, la collectivité s'est démarquée par son anticipation de la réglementation gouvernementale sur la gestion des biodéchets ménagers.

COTELUB a pris les devants en mettant en place des plateformes collectives de compostage. Par ailleurs, un composteur est offert à chaque habitant qui en fait la demande.

Et sur le plan des performances de tri ?

Malheureusement, 2023 n'a pas été une année très performante en termes de tri sélectif. Les chiffres sont en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui montre qu'il faut poursuivre les actions de sensibilisation.

Quelles tendances observez-vous pour l'avenir ?

La gestion des biodéchets est clairement une priorité pour les mois et années à venir. Avec la réglementation désormais en place, nous

espérons que ces initiatives – composteurs individuels et plateformes collectives – vont encourager les habitants à adopter de nouvelles habitudes et améliorer la gestion globale des déchets sur le territoire.

Quels succès avez-vous enregistrés récemment ?

Le déploiement des composteurs, débuté en 2023, est une véritable réussite. Par ailleurs, l'embauche d'un ambassadeur du tri a renforcé nos actions de sensibilisation et permis de mieux accompagner les habitants dans leurs pratiques.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

L'un des principaux défis concerne certaines communes où il reste complexe de regrouper les exutoires (conteneurs jaunes, verts, composteurs, OMr) au niveau des points d'apport volontaire (PAV). Pourtant, ce regroupement facilite grandement le tri pour les usagers et améliore les performances globales. C'est un point sur lequel nous devons encore travailler.



3. LES DÉCHETTERIES



Le pôle environnement et son centre de valorisation intercommunal :
un site de référence et un lieu de sensibilisation.

COTELUB gère en régie le centre de valorisation intercommunal (déchetterie) situé sur son Pôle Environnement à La Tour d'Aigues et a conventionné avec :

- La communauté de communes Luberon Monts de Vaucluse depuis 2017, pour un accès de ses habitants aux déchetteries situées à Lauris et à Vaugines,
- La Métropole Aix-Marseille-Provence depuis 2002, pour un accès de ses habitants à la déchetterie de Pertuis.

DÉCHETS ACCEPTÉS ✓

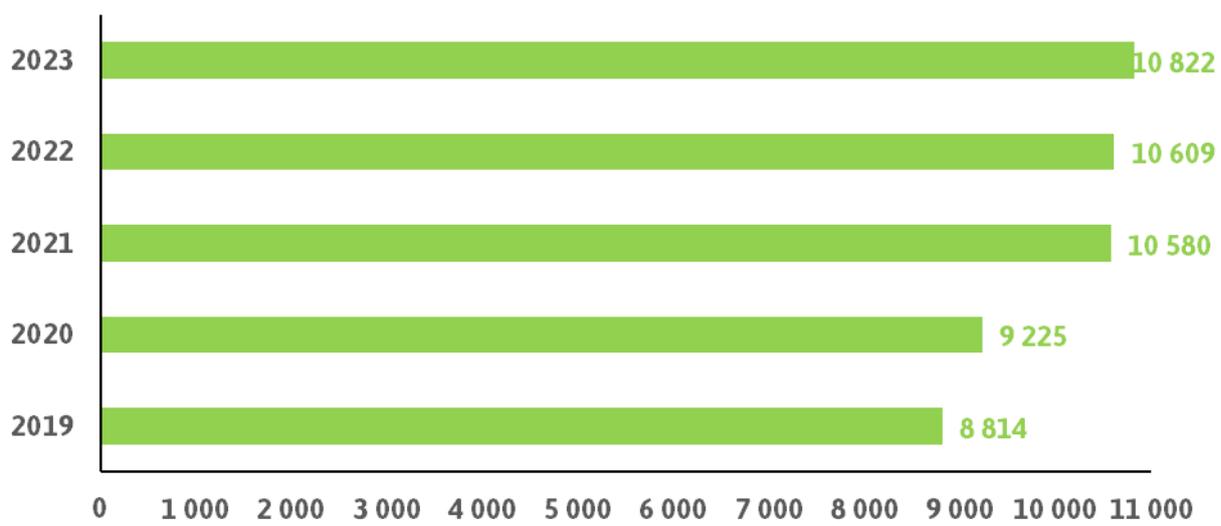
 Encombrants	 Ferrailles	 DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	 Déchets verts
 Gravats	 DTQD Déchets Toxiques en Quantités Dispersées 10kg/mois	 Huiles de vidanges et de fritures	 Batteries
 Bâches et films plastiques	 Cartons	 Pneus	 Bois

POINT D'APPORT VOLONTAIRE ✓

 Vêtements Textiles Chaussures	 Emballages ménagères - Papiers	 Verre
---	---	---

En 2023, **15 filières de tri** sont disponibles sur le centre de valorisation de la Tour d'Aigues, permettant d'améliorer la valorisation des déchets collectés dans des filières de traitement adaptés.

Évolution des tonnages de déchetteries, y compris les apports dans les déchetteries sous convention, depuis 2019 en tonne/an



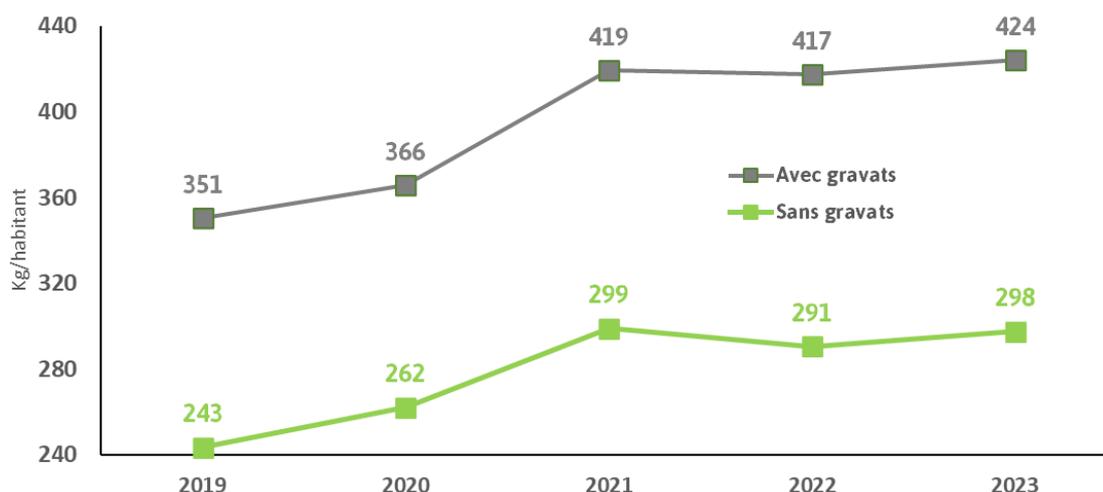
En 2023, plus de 10 800 T de déchets ont été déposés en déchetterie, dont 1/3 de déchets verts et 1/3 de gravats.



Comme pour les OMR, la hausse des tonnages de déchetterie, entre 2020 et 2021, est un des impacts de la crise sanitaire de 2020/2021.

À cette même période, les territoires voisins ont fermé l'accès de leurs déchetteries aux professionnels pouvant expliquer un report de tonnages sur la déchetterie de La Tour d'Aigues et notamment plus de tonnages de gravats.

Évolution des ratios de déchetteries, y compris les apports dans les déchetteries sous convention, depuis 2019 en kg/hab



298 kg/habitant/an d'apports en déchetteries en 2023 – Hors gravats



285 kg/habitant/an d'apports en déchetteries en 2023 – Hors gravats

Année 2022 / Dernière moyenne connue



217 kg/habitant/an d'apports en déchetteries en 2023 – Hors gravats

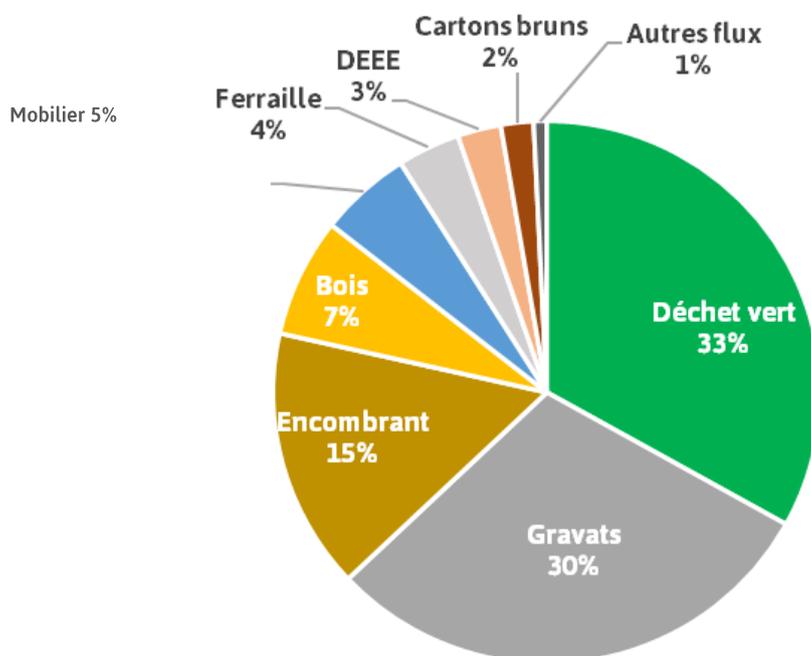
Année 2022 / Dernière moyenne connue



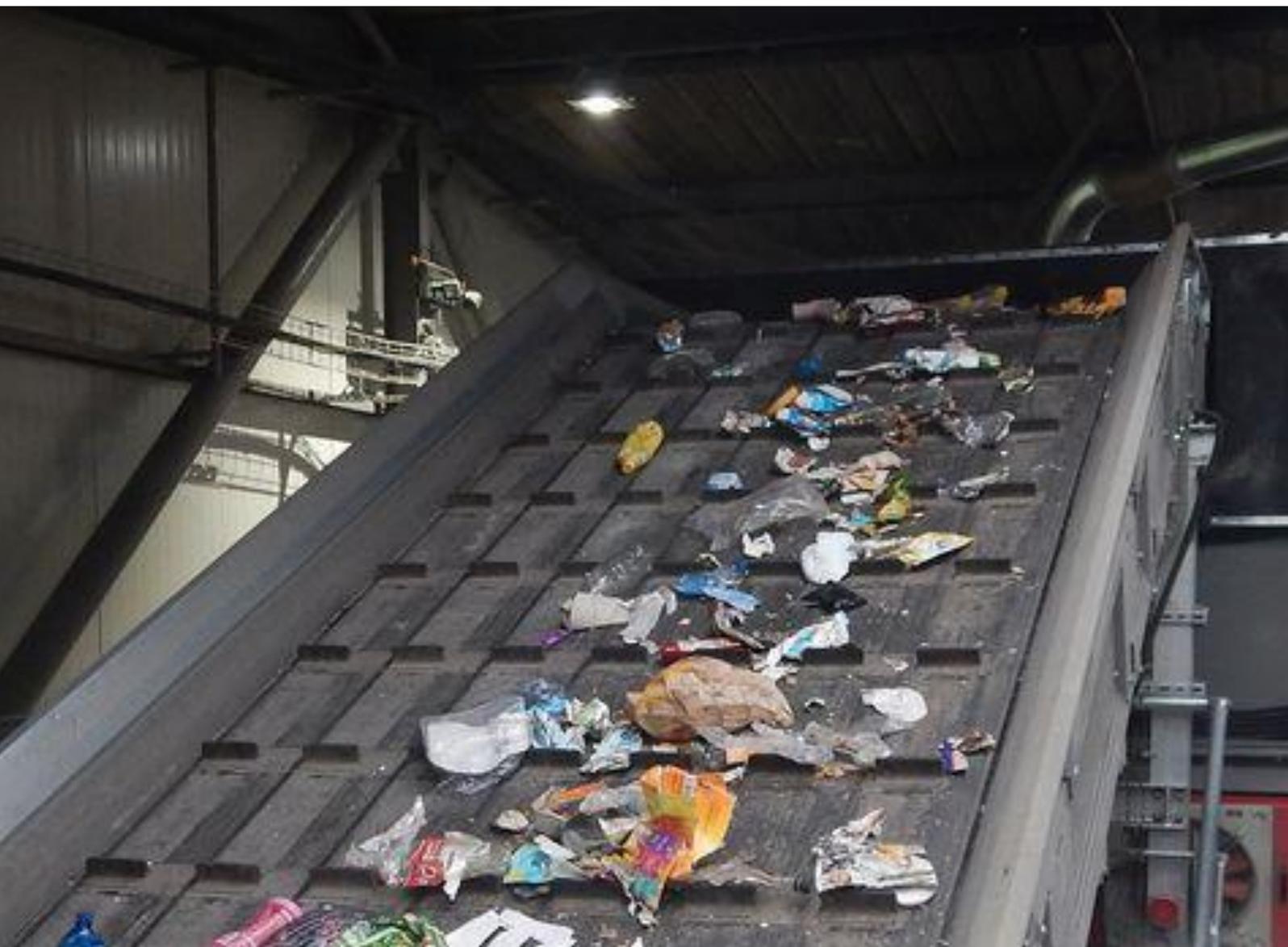
Les apports en déchetteries sont très importants : 424 kg/hab en 2023 tous flux confondus et 298 kg/hab hors gravats, loin devant les apports moyens en France de l'ordre de 217 kg/hab hors gravats.

Détail des tonnages par filières de tri proposés – Année 2023

	La Tour d'Aigues	Lauris	Vaugines / Mon espace Vert	Pertuis	Total par matière
Déchet vert	1 667,4 T	0,0 T	1320,17 T	592,3 T	3 580,4 T
Gravats	2 118,1 T	28,1 T	513,8 T	570,5 T	3 230,4 T
Encombrant	998,7 T	16,0 T	422,2 T	247,9 T	1 684,8 T
Bois	376,8 T	9,5 T	252,0 T	128,4 T	766,7 T
Mobilier	458,2 T	5,8 T	125,6 T	0,0 T	589,7 T
Ferraille	234,4 T	5,1 T	118,2 T	42,2 T	399,9 T
DEEE	191,0 T	3,0 T	56,7 T	27,4 T	278,1 T
Cartons bruns	92,3 T	2,5 T	78,2 T	35,6 T	208,6 T
Déchet dangereux	43,8 T	0,6 T	9,3 T	2,5 T	56,2 T
Pneu	15,3 T	0,0 T	0,0 T	0,0 T	15,3 T
Batterie	7,0 T	0,0 T	0,0 T	0,0 T	7,0 T
Huile moteur	0,0 T	0,2 T	4,2 T	0,0 T	4,4 T
Piles	1,0 T	0,0 T	0,0 T	0,0 T	1,0 T
Total par site	6 203,8 T	70,8 T	2900,9 T	1 646,8 T	10 822,3 T



4. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS



COTELUB bénéficie de la récente modernisation du centre de tri situé à Manosque qui désormais trie et valorise des nouvelles matières plastiques, notamment les résines plastiques.

Il a permis à la collectivité de passer dès 2019, à l'Extension des consignes de tri et ainsi de simplifier le geste du tri « tous les emballages se trient ».

COTELUB exerce l'ensemble de la compétence collecte et traitement des déchets.

A ce titre, COTELUB prend en charge l'organisation du transfert puis du traitement de l'ensemble des flux collectés par son Service Déchets :

- Gestion en régie du quai de transfert des OMR du Pôle Environnement situé à la Tour d'Aigues,
- Gestion en prestation ou par convention pour le traitement des différents flux : COTELUB ne dispose d'aucune installation en propre sur son territoire et passe des appels d'offre auprès de prestataires.

Les différentes modes de traitement mis en œuvre selon les flux collectés :

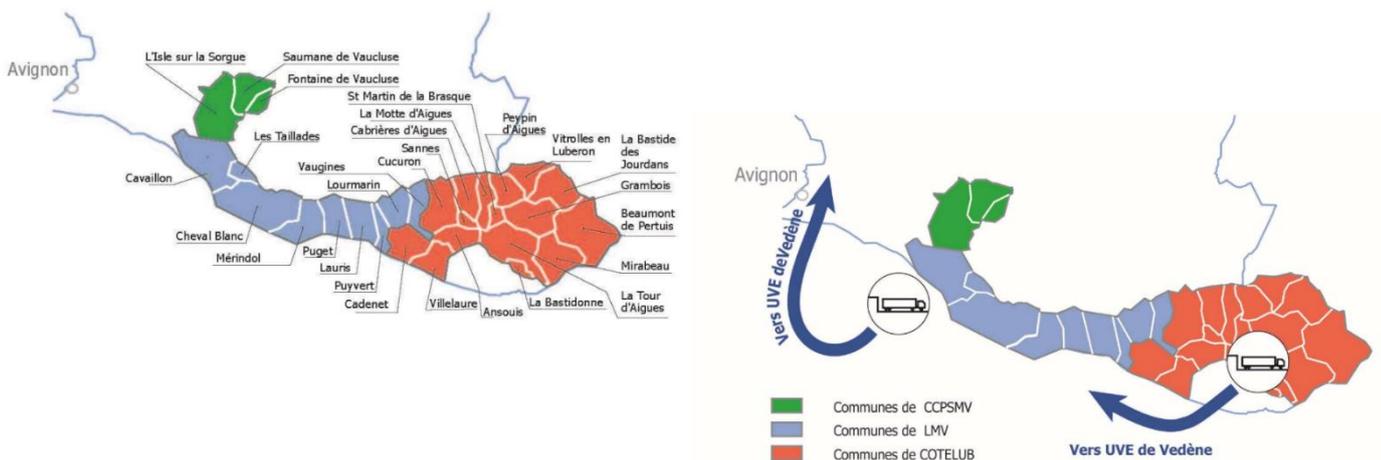
Flux	Traitement	Société/Délégataire	Ville et Département
OMR	Valorisation énergétique	SIEUCETOM	Vedène (84)
	Stockage (14,5% du flux OMR en 2023)		Entraigues (84)
Papiers & Emballages	Centre de tri puis valorisation matière	VEOLIA	Manosque (04)
Verre	Valorisation matière	VEOLIA	Manosque (04)
Cartons Bruns	Valorisation matière	VEOLIA Flux déchèterie	Manosque (04)
		SPLM COUDOURET Flux bacs	Pertuis (84)
Textiles	Valorisation matière	Éco-organisme REFASHION	Vitrolles (13)
DEEE	Broyage, Séparation des matériaux puis valorisation matière	Éco-organisme ECOSYSTEM	Marignane (13)
Huiles Minérales	Valorisation énergétique	CHIMIREC (+ convention avec Éco-organisme CYDEVIA)	Trédi St Vulbas (01)

Déchets dangereux		CHIMIREC	
Bois	Valorisation matière	VEOLIA	Manosque (04)
Encombrants / Tout venant	5% de valorisation et 95% de valorisation énergétique	VEOLIA	Valensole (04)
Déchets verts	Compostage	MACAGNO	Pertuis (84)
Gravats	Valorisation matière	AMOURDEDIEU	Ansouis (84)
Mobilier	Broyage, Séparation des matériaux puis valorisation matière	Éco-organisme ECOMAISON	Filières de l'Éco-organisme
Ferrailles	Valorisation matière	DERICHEBOURG	Marignane (13)
Batterie			
Pneu	Valorisation matière 51% Valorisation énergétique 49%	Éco-organisme ALLAPUR	Filières de l'Éco-organisme
Piles	Valorisation matière	Éco-organisme COREPILE	Filières de l'Éco-organisme

Ainsi seul, le traitement des OMR a été délégué au SIEUCEUTOM, Syndicat Mixte Intercommunautaire pour l'Étude, la Construction et l'Exploitation d'une Unité de Traitement des Ordures Ménagères.

Le SIEUCEUTOM a été créé en 1973 par le regroupement de quatre communes : Cavailon, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cheval-Blanc et Fontaine-de-Vaucluse.

Depuis, il est devenu le Syndicat Mixte Intercommunautaire chargé de l'étude, de la construction et de l'exploitation d'une unité de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), compétence qui lui a été déléguée par COTELUB.



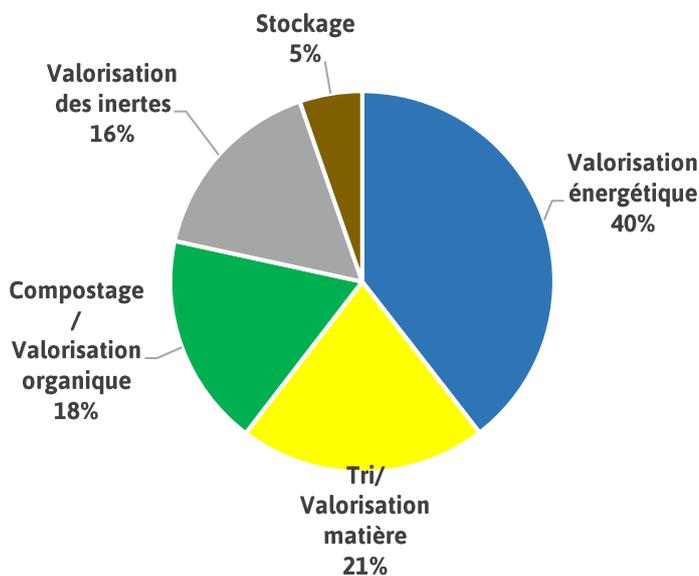
Les OMR sont traitées principalement par incinération, via un marché public de service attribué à SUEZ RV sur le site NOVALIE à Vedène (84). Il s'agit d'une Unité de Valorisation Énergétique, produisant de l'électricité à partir des ordures ménagères. Le traitement

comporte également une partie de valorisation matière par l'extraction d'aluminium, d'acier et de mâchefers.

Taux de valorisation - Année 2023

SUEZ RV Méditerranée, titulaire du marché de traitement des OMR est autorisé, par les clauses du marché public, à enfouir une partie des OMR en dérivant les tonnages depuis Vedène vers le centre d'enfouissement d'Entraigues (84) leur appartenant en propre, en cas d'indisponibilité de l'UVE. Ces indisponibilités peuvent être dues à des arrêts techniques prévisibles (temps de maintenance), à des pannes ou des événements imprévus (grèves par exemple).

En 2023 le taux de détournement des OMR du SIECEUTOM vers le stockage en ISDND est de 14,49%



En 2023, seuls 5% des tonnages collectés par COTELUB sont enfouis en centre de stockage.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

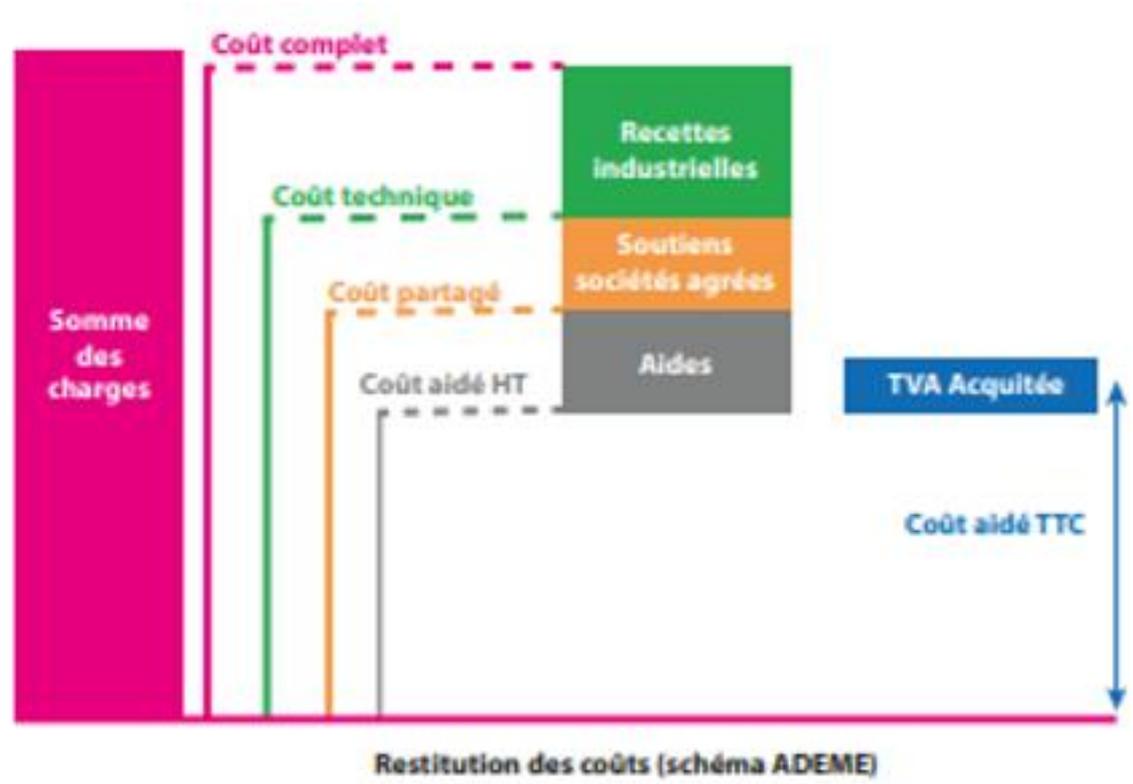
Indicateurs financiers – Année 2023



En 2020, COTELUB s’est engagée dans une démarche de connaissance des coûts en adoptant les outils développés par l’ADEME : la Matrice des coûts® et la méthode ComptaCoût®. Ces outils permettent de détailler pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d’évaluer avec précision les coûts réels de prévention et de gestion des déchets.

En 2023, le budget total du Service Déchets s’élève à :

4 248 804 €TTC
 EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 658 199 €TTC
 EN DÉPENSES D’INVESTISSEMENT



Rappel des définitions sur les coûts :

- **Coût complet** : Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités, sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).
- **Coût partagé** : Coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Éco-emballages, Écofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : Coût partagé moins les aides reçues.
- **Coût aidé TTC** : Somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
-

1. SYNTHÈSE DES COÛTS PAR HABITANT et COMPARAISON

En retirant les recettes industrielles, les soutiens et les aides, on obtient un coût restant à la charge de la collectivité, dit coût aidé, de 4 753 238 € HT, soit **183,5 € HT/habitant**.

Année 2023 HT/habitant	Flux de déchets					
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers & emballages	Déchets en déchetterie	Autres flux	Total
Coût complet		4,6 €	14,6 €		15,1 €	
Coût technique	104,7 €	3,9 €	14,3 €		15,0 €	
Coût partagé	103,3 €	3,7 €	9,9 €	53,0 €	15,0 €	184,9 €
Coût aidé HT	102,4 €	3,7 €	9,9 €	52,6 €	15,0 €	183,5 €
TVA acquittée	2,3 €	0,2 €	0,7 €	2,0 €	0,7 €	5,9 €
Coût aidé TTC	104,7 €	3,8 €	10,6 €	54,6 €	15,6 €	189,4 €

Coût aidé en Euros HT/habitant :



Le flux OMR représente 36% des tonnages de déchets. Cependant, il représente 56% des coûts aidés HT de COTELUB, ce qui en fait le poste de dépenses le plus important.



Afin de maîtriser les coûts de collecte, une rationalisation du nombre de points de regroupement est envisagée, en regroupant tous les flux (OMR, papiers & emballages, verre, cartons bruns, biodéchets et TLC) sur un même point, afin de favoriser le tri.

La collecte sélective représente (une fois les soutiens et reventes de matériaux déduits) un reste à charge de 13,6 €^{HT} /hab/an.

L'évolution des coûts par habitant

Coût aidé HT/habitant	Flux de déchets					Total
	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchèterie	Collecte des cartons	
2019	83,0 €	1,6 €	2,3 €	32,3 €	13,9 €	133,2 €
2020	87,0 €	2,2 €	5,5 €	35,1 €	13,3 €	143,1 €
2021	93,7 €	2,5 €	6,3 €	37,0 €	13,6 €	153,1 €
2022	101,4 €	3,0 €	6,6 €	37,0€	33,1 €	161,9 €
2023	102,4 €	3,7 €	9,9 €	52,6 €	15,0 €	183,5 €



Le flux des OMr reste les plus couteux car le plus important en termes de quantités collectées.

Comparaison

Année 2023 HT/habitant	Flux de déchets					
	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Collecte des cartons	Total
Coût aidé HT/COTELUB	102,4 €	3,7 €	9,9 €	52,6 €	15,0 €	183,5 €
Moyenne France	58 €	1,9 €	15,1€	35 €		117,0 €
Moyenne Région	100 €	3,9 €	20,5 €	51 €		191,2 €
Moyenne collectivités de typologie d'habitat mixte à dominante rurale	61 €	1,7 €	15,6 €	35 €		118,7 €



Le coût total de COTELUB est 56% plus élevé que la moyenne nationale et 55% plus élevé que celui des collectivités similaires. Il est cependant légèrement inférieur à la moyenne régionale.

Le coût des OMR est particulièrement élevé. Cela s'explique notamment par une faible optimisation du tri. D'où l'importance de définir une stratégie renforcée de prévention et d'optimisation du tri.

2. SYNTHÈSE DES COÛTS PAR TONNE et COMPARAISON

Année 2023 HT/ tonne	Flux de déchets			
	OMR	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchetterie
Coût complet	376 €	154 €	528 €	
Coût technique	376 €	130 €	517 €	
Coût partagé	371 €	122 €	357 €	188 €
Coût aidé HT	367 €	122 €	357 €	186 €
TVA acquittée	8 €	6 €	25 €	7 €
Coût aidé TTC	376 €	128 €	382 €	193 €

Coût aidé en Euros HT/tonne :



Le flux des OMR reste le plus couteux.

Celui du papier et des emballages devient de plus en plus coûteux.

La recyclabilité des emballages n'est qu'une réponse technique et partielle à

La production de déchet en général. La prévention reste la meilleure option
quant à la réduction de coûts.

3. LES DÉPENSES

Les principales dépenses par prestataires ou conventions

Prestataire/Convention	Marché/Prestation ou Convention	Montant 2023
SIECEUTOM	Transfert et traitement des OMR	1 189 242 €
LMV	Déchetteries	426 124 €
VEOLIA	Collecte et traitement des emballages/papiers	289 530 €
VEOLIA	Traitement des encombrants	255 612 €
LES GAVOTTES	Composteurs	123 729 €
PERTUIS	Déchetteries	108 694 €
MACAGNO	Traitement des déchets verts	90 334 €
CHIMIREC	Traitement des déchets dangereux	67 549 €
VEOLIA	Collecte et traitement du verre	50 759 €
VEOLIA	Traitement du bois	49 343 €
AMOURDEDIEU - traitement gravats LOT 2	Traitement gravats	36 794 €
MACAGNO- Campagne dv	Campagne broyage des déchets verts	20 762 €
DERICHEBOURG - traitement ferrailles	Traitement ferrailles	11 100 €
DERICHEBOURG	Traitement batterie	1 093.53 €
VEOLIA - traitement CARTONS	Traitement cartons	9 679 €
SPLM - traitement cartons	Traitement cartons	4 807 €

* Inclus le rachat matière carton en déchetterie

** Inclus le rachat matière des DEA

4. LES RECETTES

Le financement du service est assuré essentiellement par les ménages, la contribution des professionnels reste faible :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente 92% des recettes. Cette taxe est fiscale et additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a pas de rapport direct avec le service rendu, contrairement à la redevance. Le taux de TEOM pour 2023 est fixé à 11,6 % et est uniforme pour l'ensemble des 16 communes du territoire. La collectivité a encaissé un montant de TEOM de 4 055 313€ en 2023.



- La redevance spéciale (RS) représente à peine 1% des recettes. Instaurée dès 1993, la RS a été harmonisée en 2019 à la suite de l'intégration des communes de Cadenet et Cucuron, en application de la loi NOTRe.

Environ 20 % des déchets collectés par le Service Déchets proviennent d'activités économiques. Sans la RS, une partie du coût d'élimination de ces déchets est supportée par les ménages. Les modalités d'application de la RS doivent évoluer pour plus d'équité. En 2023, 13 professionnels sont redevables de la RS.

Montant RS = (Litrage X Fréquence X Coût du service) – TEOM

- La vente des matériaux de la collecte sélective, les soutiens des éco-organismes, les subventions et aides viennent compléter les recettes à hauteur des 7% restants.

Principales recettes d'exploitation

	Montant 2023 en €	Part des recettes
TEOM	4 055 313 €	92,0%
Redevance spéciale & facturations usagers	49 544 €	1,1%
Ventes de produits	76 614 €	1,7%
Soutiens des éco-organismes	188 646 €	4,3%
Subventions/Aides	35 840 €	0,8%

Détail des aides publiques et des soutiens*

Libellé	Tiers	Montant en €
AAP Déploiement du tri à la source des biodéchets	Région	34 100 €
Soutiens Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Ecosystem	17 217 €
Soutiens déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Ecomaison	6 903 €
Soutiens Emballages	CITEO	161 219 €
Soutiens Papiers	CITEO	21 093 €

* chiffres non consolidés, recettes perçues en 2023-2024.





PERSPECTIVES 2024

Le Plan d'Actions 2024 pour la gestion des déchets s'articule autour de trois axes principaux : la redevance spéciale (RS), l'optimisation de la collecte et l'amélioration du Pôle Environnement.

Redevance Spéciale (RS)

La généralisation de la RS et une révision de la tarification est envisagée pour inclure le tri sélectif. Le but étant de ne plus faire supporter aux ménages le coût des déchets des professionnels.

Un objectif d'accompagnement des professionnels sera également mis en place afin de favoriser la prévention et la valorisation.

Optimisation de la collecte

La collectivité a peu de marge de manœuvre quant aux coûts de traitement qui dépendent des équipements à proximité de son territoire. Pour maîtriser les coûts, il convient donc d'agir sur la collecte.

Ainsi, plusieurs actions d'optimisation sont prévues :

- Un règlement de collecte pour structurer les installations de points de collecte.
- La suppression des bacs isolés doit permettre des économies et améliorer la gestion des dépôts sauvages.
- Une réorganisation des points de collecte avec des regroupements multi flux est planifiée.
- La réorganisation des tournées vise à réduire les coûts de maintenance et de carburant.

Optimisation de la déchèterie

Enfin, de nouvelles filières de tri (plâtre, menuiseries, plastiques) sont prévues pour réduire les coûts grâce aux soutiens des éco-organismes sur ces nouvelles filières.

Prévention des déchets

La poursuite des actions du PLPDMA doit permettre de réduire globalement les coûts en diminuant les tonnages des différents flux de déchets.



COTELUB – Communauté de communes Sud Luberon
Parc d'activités le Revol – 128 chemin des vieilles vignes – 84240 La Tour d'Aigues
ww.COTELUB.fr – Tél 04 90 07 48 12
N° SIREN : 248 400 285. Code APE : 8411Z
© PHOTOS : COTELUB – Création : Consiliom / Com' un éco – Edition Mars 2025
Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier recyclé